



Morsure sur le lieu de travail : responsabilités ?

Par **whouath**, le **21/01/2016** à **18:38**

Bonjour à tous,

J'ai du emmener mon chien avec moi sur mon lieu de travail un matin, je tiens à préciser qu'il ne s'était jamais montré agressif envers quiconque.

Je l'avais donc accroché à ma voiture sur le parking de l'entreprise et malheureusement un salarié d'une entreprise voisine a été mordu assez sévèrement à la main (10 jours d'ITT) alors qu'il revenait à son véhicule.

Je souhaiterais savoir quelle assurance devra couvrir la victime : mon assurance responsabilité civile ou celle de mon employeur ?

En sachant que j'ai déjà reçu un avertissement, les faits s'étant produits sur mon lieu de travail et durant les horaires de travail.

Merci pour vos éclaircissements.

Par **P.M.**, le **21/01/2016** à **19:23**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce que répond votre assurance alors qu'apparemment, il s'agit du parking commun à plusieurs entreprises mais ce sujet ne concerne pas directement le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

En tout cas, votre responsabilité pénale pourrait être engagée...